

Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du Samedi 1er mars 1975

DISCOURS DE MADAME JEANNE SAUVE - Ministre de l'Environnement du Canada

Je veux d'abord vous dire ma joie de participer à ces journées que nous devons à l'invitation bienveillante de la France et de son Ministre chargé de la Condition Féminine, Madame François Giroud. Cette rencontre est un événement et je trouve heureux que ce soit ce pays ayant pour devise "Liberté - Egalité - Fraternité" qui en ait eu l'initiative. Il s'agit bien d'un événement. Car tout comme la proclamation d'une année internationale de la femme eut été inconcevable, il y a une ou deux décennies, la convocation d'une telle rencontre eut encore surpris il y a quelques années.

Le fait que nous soyons rassemblées ici, aujourd'hui, dans le cadre de cette invitation de la France, manifeste, par son caractère inédit, comment l'évolution, en plus de suivre son cours, amorce des tournants. Le nombre de pays représentés, la qualité même de cette représentation confirment l'importance de cette rencontre et m'apparaissent déjà comme un gage de son succès.

Porte-parole de mon pays pour vous exposer la situation de la femme au Canada, j'emprunte sur la responsabilité d'un de mes collègues puisque ce domaine relève, chez-nous, d'un Ministre masculin.

Vers les années 60, malgré la liberté relative acquise par les femmes dans les domaines de la politique et de l'éducation, les canadiennes ne jouissaient, ni en droit, ni en fait, d'un traitement équitable. Leurs ressources étaient loin de servir les intérêts de la nation. De plus en plus conscientes des entraves que constituaient certaines lois désuètes et des limites que leur imposaient les conventions sociales sclérosées, diverses associations féminines, à travers le Canada, se sont regroupées pour presser le Gouvernement fédéral d'entreprendre une enquête sur la situation de la femme.

Au début de 1967, le Gouvernement fédéral répondait à ces demandes en créant une Commission royale d'enquête dont le mandat était de présenter au gouvernement des recommandations susceptibles d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne.

Plus de cent-cinquante recommandations furent présentées au Gouvernement par cette Commission royale d'enquête. Il serait aussi vain qu'onéreux de vouloir brosser, en quel-

ques minutes, un tableau complet des changements qui ont suivi cette enquête.

Un vaste travail de révision des lois a été amorcé et se continue présentement afin de corriger les formulations et d'éliminer les clauses ayant un caractère discriminatoire pour les femmes. Le Gouvernement fédéral a encore adopté une politique de promotion de la femme au sein de la fonction publique ; jusqu'ici, les résultats de cette politique sont à la fois significatifs et encourageants. Par ailleurs, outre plusieurs mécanismes gouvernementaux créés pour assurer l'application des nouvelles politiques, comme l'Office de la promotion de la femme et la Direction de l'anti-ségrégation, un Conseil consultatif de la situation de la femme a été mis sur pied pour permettre au Gouvernement de rester à l'écoute des aspirations des femmes.

Mais malgré son caractère sommaire et incomplet, cette esquisse de bilan nous autorise à tirer une première conclusion : un effort sincère et sérieux est maintenant amorcé au Canada pour soustraire la femme aux discriminations sociales et légales dont elle a été l'objet trop longtemps à cause de son sexe.

Mais cette conclusion, malgré ce qu'elle a d'encourageant, me porte à croire que le plus important n'est pas ce qui est déjà fait, mais bien ce qui reste à faire.

A ce point de ma réflexion, ce n'est pas vers des projets ou des changements de lois que se portent d'abord mes préoccupations. Dans ce domaine toujours important, je serais plutôt portée à croire que le plus difficile est fait. Même si le lot des lois à corriger constitue un chantier de travail impressionnant, je considère que, à partir du moment où le processus de révision est amorcé, comme c'est le cas présentement, l'atteinte de l'objectif ne devient plus qu'une question de délai.

Quand je parle de ce qui reste à faire, je n'identifie donc pas d'abord une préoccupation d'ordre quantitatif, mais bien d'ordre qualitatif. Je crois qu'il devient impérieux de se demander, de façon moins approximative que cela n'a souvent été fait jusqu'ici, quelle sera la portée réelle de la promotion de la femme dans nos sociétés.

Il me semble de plus en plus opportun d'éva-
.../...

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

luer cet impact, de prévoir et d'identifier les changements sociaux inhérents à cette promotion. A défaut de s'astreindre à ces austères disciplines de recherche, les sociétés favorisant le plus la promotion de la femme me semblent risquer de se trouver au dépourvu devant des formes de libération incompatibles les unes avec les autres et génératrices, peut-être, de nouvelles discriminations. Comment aborder ces problèmes et les résoudre de façon efficace et satisfaisante pour tous les éléments du corps social ?

L'anthropologue Margaret Mead prévoyait, il y a plusieurs années, le démantèlement de la cellule familiale comme une des conséquences possibles de l'émancipation de la femme. Le temps est peut-être venu de se demander si c'est une conséquence possible, si c'est une conséquence souhaitable, et bien d'autres questions encore.

Il m'apparaît donc opportun, dans cette prochaine étape, d'entreprendre des études sociologiques sérieuses pour cerner ces changements, saisir leur portée, prévoir les problèmes qui surgiront et imaginer les solutions possibles. J'utilise à dessein le verbe "imaginer". Le caractère souvent inédit des nouvelles situations nécessitera précisément un effort d'invention et de créativité de la part des femmes et des hommes.

Nous devons nous préoccuper non seulement de progresser vers nos propres objectifs, mais de mettre en place les moyens et les structures de recherche et d'évaluation pour mesurer nos choix avec discernement.

Travailler à la promotion de la femme m'apparaît, aujourd'hui, comme agir sur l'un des plus puissants leviers qui soit. C'est pourquoi il est de plus en plus important que les femmes réfléchissent elles-mêmes sur les changements psychologiques, économiques et sociaux provoqués par leurs actions et que, en plus de se préoccuper des droits qu'elles réclament, elles s'attardent à ce qu'elles laisseront après elles.

Quels modèles faudra-t-il inventer pour garder un sain équilibre social dans un nouveau partage des pouvoirs entre les hommes et les femmes ? Comment la masse de cette nouvelle main d'oeuvre féminine s'intégrera-t-elle à la vie économique ? Que feront les femmes de leur nouveau pouvoir d'achat ? Dans un autre ordre d'idées, possédons-nous, actuellement, les moyens d'évaluer les conséquences de législations comme celles qui libéralisent l'avortement et qui affectent les valeurs fondamentales de la civilisation ? Avons-nous en main des solutions éprouvées pour prendre soin des enfants dont nous avons traditionnellement la responsabilité ? Savons-nous bien quelles charges fiscales représentent les nouveaux services que nous réclamons ?

Il faut pouvoir non seulement amorcer les changements sociaux mais il faut encore en étudier les effets, en tirer des leçons et réintroduire sans cesse les nouvelles conclusions de nos recherches dans le circuit des concepts ; c'est au prix de ces efforts que la femme prendra tout son sens.

Cela évitera sans doute que, sous couvert de promotion et de libération, les femmes ne s'arrogent des droits qui auraient tôt fait de les isoler de nouveau ; ce qui pourrait bien se passer si on négligeait l'impact de la promotion féminine chez la moitié mâle de nos sociétés.

Qu'adviendra-t-il des hommes pour qui l'adaptation à tous ces changements sera difficile ? Certains pourraient bien, dans un deuxième temps, résister à toute innovation par crainte de voir questionnée leur possession exclusive du pouvoir. Est-il absurde de penser que d'autres peuvent perdre leur identité ? Bref, pouvons-nous aller de l'avant sans la collaboration des hommes ? Et alors, avons-nous trouvé les moyens de nous assurer cette collaboration ?

On ne saurait vraiment escompter de véritables progrès si on néglige de convier l'ensemble de la population féminine à se pencher sur ces questions. Si les législations sont modifiables, elles sont ordinairement lentes à évoluer. Mais cette lenteur des progrès législatifs devient presque une course vertigineuse quand on la compare au temps qu'il faut pour changer les vieilles habitudes sociales.

Malgré les premières vagues du "choc du futur" nos sociétés sont encore réticentes et inquiètes devant la perspective des changements radicaux. C'est par une information soutenue qu'il sera possible d'éveiller la conscience des femmes à ces phénomènes inhérents aux changements et à les inviter, pour leur profit et celui de la société, à contribuer de leurs talents et de leurs efforts à faire disparaître les zones grises de la discrimination des sexes.

Une réunion comme celle à laquelle la France vient de nous convoquer me paraît une réalisation exemplaire et le lieu privilégié des échanges que nous devons multiplier dans les années à venir si nous voulons qu'au progrès de la promotion de la femme corresponde un progrès équivalent de la qualité de la vie de l'ensemble de nos sociétés.

Je viens vous parler aujourd'hui des actions que le gouvernement fédéral du Canada a entreprises depuis un certain nombre d'années et qui se poursuivent en 1975 dans le but d'améliorer la situation de la femme.

Comme vous savez, l'Année Internationale de la Femme a été proclamée par les Nations-Unies afin de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. Vers les années 60, il était évident que malgré la liberté relative acquise par les femmes dans le domaine de la politique et celui de l'éducation, la tradition et l'usage continuaient à agir contre elles. Les canadiennes ne jouissaient, ni en droit, ni en fait, d'un traitement équitable et leurs ressources étaient loin de servir pleinement les intérêts de la nation. Conscientes des limites auxquelles les astreignaient toujours les conventions sociales et certaines lois désuètes, diverses associations féminines à travers le Canada ont commencé à exercer leurs pressions sur le Gouvernement fédéral afin qu'il entreprenne une enquête sur la situation de la femme.

Au début de 1967, le Gouvernement fédéral a

.../...

donné suite à ces demandes en créant une Commission Royale chargée d'enquêter et de produire un rapport sur un certain nombre de questions relatives à ce domaine. Cette Commission Royale devait présenter des recommandations au Gouvernement fédéral concernant les mesures à prendre - ici je cite le texte officiel :

"Afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne, en égard à la distribution des pouvoirs législatifs en vertu de la constitution du Canada, particulièrement, en ce qui a trait aux statuts règlements et lignes de conduites du Gouvernement fédéral qui concernent ou touchent les droits et l'activité des femmes".

Plus de cent-cinquante recommandations ont été formulées par la Commission Royale. La plupart s'adressaient au Gouvernement fédéral, mais étant donné la nature de la répartition constitutionnelle des compétences, un certain nombre de ces recommandations intéressait aussi les Gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le rapport étudiait le rôle de la femme canadienne dans la société, dans l'économie canadienne, dans la famille et dans la vie politique. D'autres chapitres étaient consacrés aux questions relatives à la femme vis-à-vis de la fiscalité, de la garde des enfants, de la pauvreté, de l'immigration et du droit pénal.

Afin d'assurer que les travaux de la Commission aboutissent à l'intégration totale des femmes dans la société, le rapport comprenait des recommandations visant notamment la création d'un comité de mise en oeuvre, de commissions des droits de l'homme aux échelons fédéraux et provinciaux et d'un conseil consultatif chargé de la situation de la femme et responsable envers le Parlement.

Qu'est-ce que le Gouvernement a fait à la suite de ce rapport ?

Les Gouvernements fédéraux et provinciaux ont répondu de diverses façons à l'invitation que leur ont lancée la Commission Royale et d'autres mouvements promoteurs de changements qui ont gagné de l'ampleur au cours des années 60. On s'occupe en ce moment de modifier les lois, d'établir des commissions ou de réformer les mécanismes gouvernementaux internes. En outre, des conseils consultatifs composés de citoyens intéressés sont institués pour aider à l'élaboration de la politique gouvernementale sur cette question et pour attirer l'attention du Gouvernement sur les besoins urgents de la collectivité. Les activités de tous ces organismes, ont abouti à quelques résultats.

Par exemple, on peut constater un effort sincère pour envisager la discrimination au sein de la fonction publique fédérale, où l'effectif est à 30 % féminin. Des efforts ont également été faits en vue d'accroître la participation des femmes aux paliers moyens de la gestion. En 1971, une moyenne de 2,1 % de femmes ont participé aux programmes

de formation et d'entraînement des cadres. En 1972, cette moyenne s'est élevée à 10 %, soit 10 femmes pour 87 hommes. En 1973, elle a atteint 15,4 % du fait que 6 femmes avaient été nommées dans la catégorie de directeurs, ce qui portait à 9 le nombre de femmes appartenant à cette catégorie.

La discrimination sexuelle est maintenant illégale dans la fonction publique. Afin de s'assurer que cette politique ne demeure pas dans les limbes de la théorie, le Gouvernement a institué un mécanisme de contrôle, un organisme appelé "L'office de la promotion de la femme". Il existe également une direction de l'antidiscrimination, chargée d'enquêtes.

Un troisième groupe oeuvre également dans ce domaine ; il s'agit du Conseil consultatif de la situation de la femme, qui joue le rôle d'antennes servant à capter les aspirations et les désirs exprimés par les femmes. Sa fonction est d'étudier les besoins, de recevoir les communications et de conseiller les actions qui s'imposent.

Le Conseil a fait plusieurs recommandations ayant trait aux modifications de certaines lois et l'on s'attend à bien des changements dans bon nombre d'entre elles.

Déjà des modifications ont été opérées assurant l'égalité des sexes dans le cadre du régime de pensions du Canada pour accorder d'égales prestations aux hommes et aux femmes. Nous avons également réussi à assouplir la loi sur l'assurance chômage en ce qui concerne les prestations de maternité. Des modifications à la loi permettront à la femme de répartir ses quinze semaines de congé de maternité comme elle le désire.

L'expression "chef de famille" va disparaître du code. Lorsque celui-ci aura été modifié, on pourra y lire : une "personne mariée" doit subvenir aux besoins de son "conjoint". Les spécialistes du langage juridique m'assurent que cela confirme que la femme peut légalement être aussi le chef de famille, le soutien. La dignité que confère la responsabilité sera le privilège des deux sexes. D'autres modifications prévoient des changements aux lois de la défense nationale, de l'immigration et des pensions et allocations de guerre pour les civils.

Or, que ce soit au niveau législatif, ou au niveau du comportement social en général, notre société a encore beaucoup de chemin à faire pour reconnaître en fait, comme en droit l'égalité des sexes.

En règle générale, notre société continue à attribuer certains rôles à la femme et certains autres à l'homme. La mentalité conventionnelle veut que l'éducation des enfants et la tenue du foyer soit la seule préoccupation et l'unique responsabilité de la femme tandis qu'à l'homme revient la charge de la lutte pour le gagne-pain. On a dit que si l'homme réussit dans le secteur d'activités qu'il a choisi, c'est parce qu'il a une épouse derrière pour l'appuyer et s'occuper de lui, pour lui permettre de se consacrer tout entier à son travail. Les femmes, elles, n'ont pas d'épouses. Si elles désirent connaître la réussite professionnelle, il leur faut, le plus souvent, supporter un double fardeau.

C'est pourquoi nous saluons avec joie l'Année Internationale de la Femme qui va permettre à notre Gouvernement fédéral de lancer une campagne d'information et d'éducation qui fera appel à divers organismes publicitaires dans le but d'essayer de modifier les attitudes courantes à l'égard de la femme.

Durant toute l'année, un certain nombre d'expositions particulières, d'activités culturelles, de publications de livres et de projections de films auront lieu. Les groupements de citoyens, qui ont pour but l'amélioration du statut de la femme bénéficieront de crédits accrus pour leur permettre d'entreprendre toute une gamme d'activités destinées à marquer cette Année.

Les lois du pays seront revues pour les expurger de toute disposition discriminatoire qu'elles pourraient encore renfermer. Des efforts particuliers seront déployés pour accroître le nombre de femmes occupant les postes de cadres et pour en déléguer davantage aux rencontres et conférences internationales.

Récemment le Canada a été l'hôte d'un colloque de l'Organisation des Nations Unies particulièrement réussi, consacré aux mécanismes destinés à faciliter l'intégration des femmes au développement économique et social ; cette manifestation représentait une partie de notre apport aux activités spéciales dans ce domaine sur le plan international.

Le bureau du Conseil privé vient d'instituer dans son sein un secrétariat spécial chargé de l'administration de certaines des activités mentionnées ci-dessus.

Je suis persuadée que l'Année Internationale de la Femme est la meilleure occasion pour nous tous - hommes et femmes- de réfléchir à notre comportement et, s'il y a lieu, de le modifier pour voir un jour la réalisation des trois buts de l'Année : la paix, le développement et l'égalité. Nous n'ignorons pas que nos objectifs ne seront pas atteints du jour au lendemain. Modifier les comportements requiert une pression persistante et graduelle et nos efforts se poursuivront aussi longtemps qu'il le faudra. Nous aurons sans doute besoin de déployer une grande souplesse et nous devons accepter certains accommodements tout au long du chemin qui mène à l'égalité de deux sexes. Le jour viendra où nous verrons chacun et chacune tenir la place correspondant le mieux à sa capacité et à sa personnalité indépendamment de son sexe.